



**COMMUNE
DE
MONTREUX**

Montreux, le 14 juin 2007

R A P P O R T

au Conseil Communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de

***L'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 810'000.-
pour financer la sécurisation de la route de Blonay en traversée du village de Brent
et réponse à la pétition de Mme Susanne Stuber et consorts.***

Rapporteur : M. Salvatore GIANNONE

Membres : Mme Antoinette Groux
Mme Gote remplacée par Francis Brulhart
M. Peter Bon
M. Jean-Pierre Buholzer
M. Michel Granato
M. Michel Bongard
M. Denis Michel
M. Alexandre Suter
M. Claude Vidoz
M. Lionel Winkler

Invités : M. Christian Neukom, Municipal
MM. Borretti et Huber, Service des Travaux

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour l'étude de ce crédit s'est réunie le mercredi 13 juin 2007 à 18h00 sur place « Village de Brent » pour une visite des lieux.

En premier la parole est donnée à la municipalité, qui nous explique que ce préavis répond à la demande de la pétitionnaire. Ensuite Monsieur le Municipal nous donne des explications sur les travaux qui seront réalisés sur place, ceux-ci conformément au préavis.

Ce préavis est basé sur la sécurité des piétons, mais surtout des écoliers qui se rendent au collège situé en aval du chantier. Il y a également l'aspect de vitesse qui est pris en compte, car suite à l'étude qui avait été faite en 2004, il en ressort que les automobilistes roulent trop vite sur ce tronçon, l'étude fait ressortir également que le nombre de véhicule jour varie entre 1800 et 2200. Ceci démontre qu'il a un passage assez conséquent et les travaux sont une nécessité pour les personnes fréquentant ce Village.

Une fois sur place, la parole est donnée aux responsables du projet qui nous expliquent comment va se dérouler l'avancement des travaux ainsi que l'endroit exacte où débute le chantier. Celui-ci prendra naissance en aval de la placette située au centre du village à la hauteur des escaliers qui mènent au collège.

Concernant la place de la Chapelle, les places de parc seront conservées ainsi que la création d'une place handicapée, ce qui fait 6 places au total. Il faut tenir compte aussi de la modification de la sinuosité pour augmenter la sécurité à cet endroit.

Différents commissaires prennent la parole pour avoir quelques informations supplémentaires :

- Des commissaires souhaitent qu'un trottoir soit réalisé en aval du chantier pour rejoindre les escaliers qui mènent au collège.
- Un commissaire demande que des pavés provenant de la région soient posés, cela en application des principes du développement durable.
- Si les places de parc sont conservées en partie, pourquoi avoir deux places handicapées si proche l'une de l'autre ?
- Un commissaire exprime ses doutes quand à l'efficacité réelle de ces travaux. Ces derniers donnent une impression de sécurité aux piétons et aux enfants bien que rien ne soit prévu pour faire diminuer le nombre de véhicules traversant le village de Brent et que rien ne soit mis en oeuvre pour faire diminuer la vitesse des véhicules dans le village"

La direction des travaux prend la parole et nous donne les explications suivantes :

- En premier lieu il faut savoir que le trottoir dont nous parlons ne fait pas partie de ce Préavis, mais que la commune en tien compte et c'est quelque chose qui devra ce faire dans une période à définir.
- Le matériel posé sur cette place sera normalement du granit, maintenant pour vous garantir qu'il vienne de la région, ceci il faudrait voir directement avec le fournisseur, pour pouvoir avoir sa provenance.
- Il est vrai que nous vous proposons une place supplémentaire sur cette Place, il n'y a pas vraiment de raison si ce n'est d'offrir un meilleur confort à nos hôtes à mobilité réduite et répondre aussi à une demande des pétitionnaires.

Dans la continuation de la visite, nous nous sommes attardés sur l'emplacement des passages piétons ainsi que sur l'emplacement des feus et de leurs fonctionnements. Suite à une étude de la fréquentation des lieux ainsi que du nombre de piéton ou de véhicule et selon le rapport du canton, celui-ci nous donnant les directives à suivre concernant ces différents emplacement il est un peu difficile de faire autrement que ce que nous vous proposons aujourd'hui au travers de ce préavis.

Monsieur le municipal nous apporte un complément d'information concernant la configuration des feus et son utilisation par les piétons. Ceux-ci seront au vert en continuation et uniquement rouge sur demande par quelqu'un. Nous pouvons également faire en sorte qu'il prennent la vitesse comme cela existe déjà à Clarens, ou encore les faire fonctionner de manière constante comme des feus de quartier en plein Montreux.

Mais le but recherché ici n'étant en aucun cas de nuire au trafic par des feus intempestifs mais vraiment d'apporter une sécurité aux usagers. Le fait qu'il y a également la possibilité de mesurer la vitesse, ceci a pour but de sanctionner les conducteurs passant trop vite à cet endroit et par la même occasion de rentabiliser notre investissement sur ces feus.

Il faut aussi savoir que ces travaux sont surtout pour les usagers de Blonay qui se rendent au travail et passent par Brent pour se rendre à l'autoroute. Car pour les villageois de Brent uniquement, ces travaux seraient inutiles.

Suite à cette première partie de visite sur site, la commission s'est rendue au Carnotzet des Pompiers à Brent pour poursuivre la discussion.

Il y a des interrogations sur la possibilité ou non d'installer des ralentisseurs ou encore des lignes jaunes pour signaler l'emplacement des piétons. Qu'en est-il de la pollution et de la pollution sonore causé par le passage des véhicules, avez-vous pensé à une alternative pour diminuer ces dérangements. Est-il possible d'imaginer une zone 30 à cet endroit, ceci pour diminuer la vitesse et ainsi augmenter la sécurité des piétons. Ou pourquoi pas rajouter un passage pour piétons supplémentaire en continuation du chemin de la Chapelle.

Monsieur le chef de service prend la parole pour répondre à ces différentes remarques. Pour répondre à vos diverses préoccupations, je commencerai en vous disant que le projet a été soumis au canton et que celui-ci nous a rendu réponse avec l'emplacement exact que ce soit des feux ou encore des passages pour piétons, il nous est donc impossible de rajouter un deuxième passage piéton, pour votre information sur la route cantonale à la hauteur du Château de Chillon où il y a l'arrêt du bus, le canton a décidé de faire supprimer ce passage car selon lui il n'y avait pas assez de passagers. En lieu et place il y a un panneau indiquant aux automobilistes que sur huit cents mètres il faut faire attention aux piétons. Ceci pour vous dire que tout est règlementé et que nous ne pouvons pas faire comme bon nous semble.

Concernant le marquage jaune au sol, celui-ci n'est plus autorisé ainsi que les bandes sonores. Pour la zone 30, ce n'est tout simplement pas possible car nous sommes sur une route cantonale. Par rapport à l'installation de ralentisseurs naturels comme des bacs à fleurs ou autre objets, cela n'est pas possible non plus car nous devons conserver une largeur de route de 6.4m minimum pour les convois exceptionnels.

Au vote, c'est à l'unanimité que les 11 membres présents de la commission vous recommandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Montreux

- VU** le rapport préavis NO 21/2007 de la Municipalité du 11 mai 2007 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif pour financer la sécurisation de la route de Blonay, en traversée du Village de Brent, et réponse à la pétition de Mme Susanne Stuber et consorts,
- Oùï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la sécurisation de la route de Blonay, en traversée du Village de Brent ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit de CHF 810'000.- TTC au maximum, déduction des subventions réservées ;
3. de couvrir le montant de 300'000.- pour les travaux d'assainissement, par un prélèvement correspondant sur la provision « fonds des égouts », compte NO 9280.004 ;
4. de financer le solde, soit la somme de 510'000.- TTC, par des fonds disponibles en trésorerie ;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette affaire ;
7. de prendre acte que le présent rapport préavis répond à la pétition du 1^{er} septembre 2004 de Mme Stuber et consorts à Brent.

Le Président rapporteur
Salvatore Giannone